

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE -COMMUNE DE MERPINS  
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf septembre, le conseil municipal est convoqué pour la tenue d'une séance ordinaire à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- 1-Procès-verbal de la précédente réunion (31.08.2021)
- 2-Droit de Prémption Urbain
- 3-Proposition de démolition du bâtiment « grange » avenue de Montignac
- 4-Divers

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf septembre, le conseil municipal, dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Didier GALLAU, maire.

Présents : MM GALLAU Didier-GALLAU Marie-Christine-LUC Yvette-FAUCHER Mathieu-VARACHAUD Gaël-BARET Jean-LANDRY Mireille-LUC Jean-Claude-PERONNAUD Patrick

Absents : MM LAMARQUE Laurence-MORNET Laura-NAU Nadine

Mme Mireille LANDRY. est nommée secrétaire.

1-Procès-verbal de la précédente réunion (31.08.2021)

Le procès-verbal de la réunion du 31.08.2021 est adopté à l'unanimité des présents.

2-Droit de Prémption Urbain

Suite à la délibération du conseil municipal du 16.02.2017 acceptant la délégation du Droit de Prémption Urbain par Grand Cognac communauté d'agglomération (délibération du 02.02.2017), M. le maire présente à l'assemblée 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie.

Réf. Cadastrales	Adresse	Superficie	Propriétaire(s)	Prix en €
AN 73	51 rue Fagnard	47 m2	-Mme Sylvie CAIVEAU -Mme Alexia AUGUIN -M. Quentin AUGUIN	30000
-AN 78	-30 rue Fagnard	-1200 m2	-Mme Marie-José BOUQUAIN	225000
-AN 79	-La Frenade	-1822 m2	-Mme Michèle NADEAU	

Le conseil municipal, après avoir eu connaissance de tous les éléments relatifs aux biens de ces déclarations d'intention d'aliéner, à leur prix de vente, à leur localisation, décide à l'unanimité de renoncer au Droit de Prémption Urbain sur les parcelles ci-dessus citées.

3-Proposition de démolition du bâtiment « grange » avenue de Montignac

M. le maire rappelle que le devenir du bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée section AK 313, entre les numéros de voirie 802 et 860, a déjà été évoqué lors de précédentes réunions : le 20.10.2020 et le 08.12.2020.

Lors de la dernière, il avait été précisé que la propriétaire riveraine n'était pas intéressée par son acquisition.

La commission « bâtiments-voirie » lors de l'une de ses réunions, a décidé de proposer au conseil municipal sa démolition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'entériner à l'unanimité le choix de la démolition de ce bâtiment.

M. le maire informe que des 3 devis ont été demandés et qu'il retient le moins disant pour une somme de 43988 euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget.

Suite à cela, le conseil municipal décide de laisser ce bien dans l'inventaire de la commune pour le montant du bornage qui avait été effectué, soit 709.80 euros.

#### 4-Divers

-M. le maire informe que Mme Julia AUTIN a démissionné de son poste de conseillère municipale. Cette démission est effective à compter du 06.09.2021.

Mme LANDRY demande comment sera réparti le travail que faisaient Mmes PAIRAULT et AUTIN. M. le maire répond que des commissions sont organisées en soirée et que le travail est réorganisé.

Il informe qu'il va nommer M. Jean-Claude LUC sur le poste de conseiller municipal délégué vacant suite à la démission de Mme AUTIN pour des fonctions concernant l'environnement, le patrimoine et la gestion du cimetière.

Mme LANDRY propose de lui présenter le travail qui avait été fait pour le cimetière par la précédente municipalité.

-M. le maire informe que la facture « blanche » de Calitom pour les containers des bâtiments communaux s'élevait à 8980.92 euros. La commission a travaillé sur ce dossier et a déterminé les besoins réels de la commune. Ainsi, la facture serait ramenée à 2814.27 euros : 1 container à la salle polyvalente, un plus petit à la salle des fêtes, suppression de ceux du village de Bellevue. Les containers en trop sont repris par Calitom.

La distribution de sacs jaunes aura lieu dans la première quinzaine d'octobre.

-la date retenue pour « nettoignons Merpins » est le vendredi 24 septembre 2021. Contact sera pris avec les enseignants pour voir comment les élèves pourront y participer.

-rappel de la journée du patrimoine à Merpins : à partir de 9 heures le 18 septembre.

M. BARET demande qui va contrôler les passes sanitaires étant donné qu'il a été mentionné sur le flyer que cela était obligatoire. M. le maire répond que cette obligation est à confirmer et que dans le cas où cela serait nécessaire, le comité des fêtes, organisateur, a l'application adaptée.

-M. BARET demande si les salles communales vont ouvrir bientôt. M. le maire et M. VARACHAUD répondent que quelques petits travaux sont à réaliser mais estiment que l'ouverture se fera d'ici la fin du mois de septembre. Une réponse de la commission de sécurité est attendue sur les différentes obligations en la matière.

M. VARACHAUD précise que la scène de la salle polyvalente n'est pas conforme à la réglementation.

M. le maire informe que les travaux pour les sanitaires de la salle polyvalente devraient avoir lieu en octobre.

Ceux du local de tennis de table également, mais seront faits pièce par pièce pour être compatibles avec la reprise des entraînements et des compétitions.

La séance est levée à 21 heures20.